

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 22 / 09 / 2021
DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DES PETITES MAISONS
(APEPM)
Association loi 1901

Le vingt-deux septembre deux mille vingt et un, à dix-neuf heures, le Conseil d'administration et les membres de l'APEPM de SAINT MARTIN D'URIAGE ayant son siège social à Chez Mme DERANSART 728 route de la Combette 38410 Saint Martin d'Uriage se sont réunis dans la salle de motricité de l'école maternelle des Petites Maisons à Saint Martin d'Uriage en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Bilan moral et financier 2020-2021
2. Structure de l'APE et description des rôles
3. Résultat des élections aux conseils d'école
4. Election du conseil d'administration de l'APE
5. Election du Bureau de l'APE
6. Décisions principales budget 2021-2022
7. Points divers et questions

Sont conviés par mail :

Les membres de l'APEPM c'est-à-dire tous les parents ayant un enfant scolarisé aux Petites Maisons (Maternelle et Élémentaire)

Le Président constate, d'après la feuille d'émargement, qu'à cette réunion :

Sont présents :

Mme BUREAU Julie, trésorière
M. CLARINI Olivier secrétaire
Mme DERANSART Sandra, présidente

Mme BONNET MACHOT Fériel, parent
Mme BOTLAN Sandrine, parent
Mme CADET Héloïse, parent
Mme FAVIER Claire, parent
M. GACHER Guillaume, parent
Mme LAVERNOT Laure, parent
Mme LEVILLARD Angélique, parent
Mme MACHET Leslie, parent
Mme PUCH Florence, parent

Sont excusés :

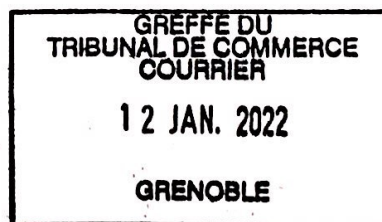
Mme DURIF Camille, coordinatrice événements
Mme MAZET Julie, Directrice école maternelle
Mme PASQUIER Christine, nouvelle Directrice école élémentaire
Mme GIGNOUX Estelle, Adjointe à l'éducation à la Mairie de Saint Martin d'Uriage

Après avoir constaté la présence de trois membres du Conseil sur quatre, le Président déclare que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Mme DERANSART préside la séance et M. CLARINI Olivier remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président déclare la séance ouverte.

1^{er} point – Bilan moral et financier 2020-2021



Handwritten signatures: a stylized 'A', a signature that looks like 'S', and the initials 'JB'.

❖ Récolte de fonds pour l'école :

- Résultats : 200 EUR par classe (N-1 = 300 EUR, N-2 = 400 EUR)
- Actions organisées par l'APE :
 - Quantité de sapins de Noël vendus stable : 111 (N-1 = 124)
 - Annulations dues à la crise sanitaire : vente de soupe au chou en raison de l'annulation du Marché de Noël, carnaval et kermesse

❖ Actions émanant d'autres collectifs que l'APE : aucune

❖ Délégués :

- Présence régulière des représentants aux conseils d'école et périscolaire ; Durée moyenne des réunions 2h30 maternelle et 3h30 élémentaire.
- Participation des délégués aux réunions sur la restauration scolaire (échanges sur la composition des menus)
- Pour mémoire, les parents sont invités à transmettre leurs questions et préoccupations en lien avec l'école et le périscolaire aux délégués qui transmettront en tant que relais des parents ; les parents peuvent également contacter directement les enseignants et directrices d'école pour les questions en lien avec l'école, et la responsable du périscolaire pour les questions en lien avec le périscolaire.

Bilan financier :

Répartition Actif - Situation au 30/08/2020			
Caisse d'Épargne :	5579,84		
2 ^{ème} Total trésorerie (avant versement aux écoles)	5579,84		
Versement école septembre 2020	4500,00		
Trésorerie restante en début d'exercice	1079,84		
Exercice 2020-2021	Recettes	Dépenses	Solde
Sapins de Noël	4232,00	3552,15	679,85
Chocolats de Noël	1188,10	920,72	267,38
Ravioles (février)	5279,00	4148,76	1130,24
Chocolats de Pâques	5029,20	4027,04	1002,16
Ravioles (mai)	4568,00	3780,82	787,18
Spectacles de fin d'année scolaire (gratuit) + buvette (payante)	1149,40	1831,66	-682,26
Geston APE (frais bancaires, assurances, site internet...)		247,95	-247,95
Gain / (Perte) net exercice 2020-2021 :			2936,60
Solde en fin d'exercice 2020-2021 au 31/08/2021 :			4016,44
Versement aux écoles septembre 2021 :			3000,00
Trésorerie restante début d'exercice 2021-2022 :			1016,44

point – Structure de l'APE et description des rôles

L'APEPM regroupe tous les parents ayant au moins un enfant scolarisé aux Petites Maisons (Maternelle et Élémentaire) appelés les membres.
Les membres du Conseil d'administration élisent le Bureau.
Les Parents délégués sont membres de l'APEPM.

α

§

33

❖ Conseil d'administration :

Il est élu aujourd'hui en Assemblée Générale puis élira le bureau. Il comprend minimum 3 et maximum 7 personnes et il englobe :

- Bureau : minimum 3 membres (Président, trésorier, secrétaire)
 - Administration et responsabilité légale de l'association
 - Envois communications aux parents (hors événements festifs)
 - Recueil candidatures délégués + support auprès des Directeurs d'école pour l'organisation des élections
 - En 2020-2021, 5 bénévoles (minimum 3 : Président / Trésorier / Secrétaire
 - Elu par le Conseil d'Administration lui-même élu aujourd'hui en Assemblée Générale
 - Contact : bureau@apepm.fr
- Coordinateur événements festifs
 - Organisation des événements festifs enfants / parents, dans le but de récolter des fonds et/ou créer du lien ; pour mémoire actuellement environ 5 bénévoles très actifs dans l'organisation des événements (dont le CA), + 5-10 bénévoles ponctuels lors des événements eux-mêmes (tenue de stand par exemple)
 - Envoi des communications relatives aux manifestations
 - Création affiches et flyers
 - Administration site web (recherche technicien pour maintenance) et interface mail
 - Contact : Par inscription à la liste de diffusion correspondante sur le site de l'APE ou en écrivant à comm@apepm.fr pour questions ou propositions

❖ Parents délégués

- Tous les parents peuvent se porter candidats pour être délégués aux conseils d'école
- Effectif : 1 titulaire et 1 suppléant par classe soit 10 maternelle et 20 élémentaire maximum
- Contact: delegues.maternelle@apepm.fr , delegues.elementaire@apepm.fr

Quel est l'engagement d'un délégué ?

- Les élus s'engagent à représenter auprès du conseil d'école et périscolaire (3 conseils par an et par école) les intérêts et questions significatives des autres parents, de façon positive et constructive, et s'assurent qu'une réponse leur est apportée
- Ils doivent également assurer une présence aux réunions / commissions à la Mairie
- Pour cela, ils doivent communiquer en amont des conseils d'école et réunions en Mairie pour recueillir les questions des parents
- Chaque élu représente les parents de toutes les classes : il ne s'agit pas d'une délégation spécifique à la classe de son propre enfant. Une répartition équilibrée parmi les différentes classes, cependant, est souhaitable.

3^{ème} point : Election du conseil d'administration de l'APE

Conseil d'administration sortant :

Mme BUREAU Julie trésorière
Mme DERANSART Sandra Présidente
M. CLARINI Olivier secrétaire
Mme DURIF Camille, coordinatrice événements

Election du nouveau conseil d'administration pour l'exercice 2021 – 2022 :

Les candidatures sont :
Mme BUREAU Julie

al

S

3B

Mme BOTLAN Sandra
M. CLARINI Olivier
Mme DERANSART Sandra
Mme PUCH Florence

Les membres présents adoptent à l'unanimité les propositions de candidatures.

4^{ème} point : Election du Bureau de l'APE :

Les candidatures sont :

Mme BUREAU Julie au poste de trésorière
M. CLARINI Olivier au poste de secrétaire
Mme DERANSART Sandra au poste de présidente
Mme PUCH Florence au poste de vice-présidente
Mme BOTLAN Sandrine au poste de vice-secrétaire

Les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité les propositions de candidatures.

5^{ème} point : Décisions principales budget 2020-2021

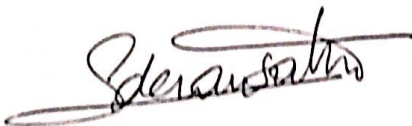
- ❖ Pour rappel, nous avons démarré l'année avec un actif de trésorerie de 1016,44 euros
- ❖ Le bureau se chargera de gérer les dépenses administratives et les investissements jugés nécessaires
- ❖ Deux dépenses majeures ont déjà été réalisées, conformément à l'objectif de l'association :
 - Don de 1000 euros à l'école maternelle (200 euros par classe)
 - Don de 2000 euros à l'école élémentaire (200 euros par classe)
 - Solde trésorerie : 1016,44 euros

6^{ème} point : Points divers et questions

- ❖ Evénements prévisionnels organisés par l'APE : Café d'accueil le lendemain de la rentrée, vente de raviolis (avant les vacances de la Toussaint, en février et peut-être en mai), sapins de Noël (début décembre), soupe au chou sur le Marché de Noël, chocolats de Pâques, kermesse.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à vingt et une heures trente.

La Présidente,



Le Secrétaire,



La Trésorière,

